

No de résolution
ou annotation

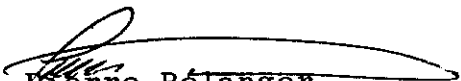
**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

PROVINCE DE QUEBEC
AVIS DE CONVOCATION

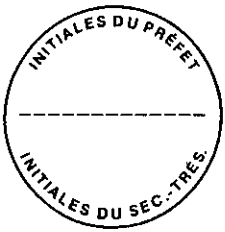
Messieurs: Honorius Charbonneau, préfet
André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Ferdinand Borremans, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Michel Chapdelaine, conseiller
Marcel Dulude, conseiller
Georges Florès, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
René Gendron, conseiller
Marcel Lacoste, conseiller
Jacques Martin, conseiller
Paul-André Perreault, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Frédéric Trépanier, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, mercredi le 12 avril 1989, à 20h00 et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 1989
3. Périmètres d'urbanisation
4. Règlements d'emprunts : demandes d'avis des municipalités
5. Choix d'un vérificateur pour l'année financière 1989
6. Mini-colloque régional sur l'environnement
7. Gestion des déchets
8. Ligne d'urgence 9-1-1
9. Bordereau des comptes à payer
10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Clôture de la séance


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné ce trente et unième jour de mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE
COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL
DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, MERCREDI
LE 12 AVRIL 1989, A 20H00.

Etaients présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier et
directeur général

Etaients absents :

Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
monsieur Denis Viens)

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 1989
3. Périmètres d'urbanisation
4. Règlements d'emprunts : demandes d'avis des municipalités
5. Choix d'un vérificateur pour l'année financière 1989
6. Mini-colloque régional sur l'environnement
7. Gestion des déchets
8. Ligne d'urgence 9-1-1
9. Bordereau des comptes à payer
10. Correspondance
11. Affaires publiques
12. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieur Honorius Charbonneau préfet, André-Guy Trudeau préfet suppléant, messieurs les conseillers Ferdinand Borremans, Julien Bussière, Michel Chapdelaine, Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, René Gendron, Marcel Lacoste, Jacques Martin, Paul-André Perreault, Bertrand Poulin, Frédéric Trépanier et Wildor Vigeant.

en leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs, selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance, entre 16h00 et 17h00, le trente et unième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce douzième jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-neuf.

POINT 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 2
MARS 1989

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 1989.

POINT 3. PERIMETRES D'URBANISATION

L'Association des citoyens et des amis du Mont-Saint-Hilaire dépose une pétition de plus de 1000 noms, appuyant leur opposition à ce qu'un périmètre d'urbanisation soit identifié dans le secteur du chemin de la Montagne à Mont-Saint-Hilaire.

89-04-046

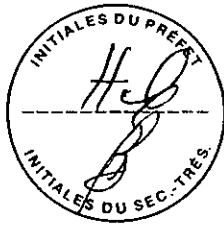
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU D'accepter le dépôt d'une pétition de la part de l'Association des citoyens et des amis du Mont-Saint-Hilaire signifiant leur opposition à l'identification d'un périmètre d'urbanisation dans le secteur du chemin de la Montagne à Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Les membres du Conseil étudient, point par point, le document "Périmètres d'urbanisation : demandes de révision". Ce document, réalisé par le personnel de la M.R.C., présente la synthèse de l'ensemble des demandes de périmètres d'urbanisation formulées par les municipalités.

Suite à des échanges entre les membres du Conseil, et aussi avec des représentants de l'Association des citoyens et des amis du Mont-Saint-Hilaire présents dans l'assemblée, la résolution suivante est déposée :



No de résolution
ou annotation
89-04-047

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement no. 14, intitulé Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE ledit règlement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement prévoit, par l'extension des périmètres urbains, une modification de la zone agricole permanente;

ATTENDU QU'une telle modification nécessite une révision de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE conformément à l'article 69.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, une municipalité régionale de comté peut adresser, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande de révision de la zone agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU, par le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, DE demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de réviser la zone agricole sur son territoire.

QUE cette demande soit et est appuyée par le Schéma d'Aménagement et le document "Périmètres d'urbanisation: demandes de révision", tels que déposés et acceptés par le Conseil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 4. REGLEMENTS D'EMPRUNTS : DEMANDE D'AVIS DES MUNICIPALITES

4.1 Saint-Bruno-de-Montarville : règlements 1370, 1371, 1373, 1378, 1379, 1381, 1382 et 1383

Règlement 1370 :

89-04-048

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

89-04-048
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux pour une conduite d'alimentation en eau potable, régionale

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1370 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1371 :

89-04-049

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1371 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-04-050

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

Règlement 1373 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 9 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1373 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1378 :

89-04-051

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 20 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

89-04-051
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux et de service dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1378 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1379 :

89-04-052

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 20 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1379 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-04-053

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

Règlement 1381 :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 6 avril 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de réfection dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1381 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

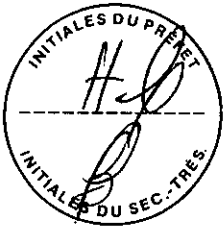
Règlement 1382 :

89-04-054

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 11 avril 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

89-04-054
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux et de service dans une rue existante située en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1382 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE

Règlement 1383 :

89-04-055

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 11 avril 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

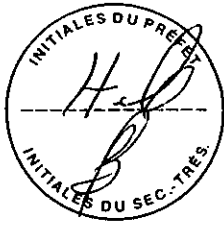
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'entretien de milieu naturel situé en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1383 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

89-04-056

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

4.2 Beloeil : règlement 1154-89

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 10 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de prolongement et de réfection de services dans des rues existantes et situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 1154-89 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

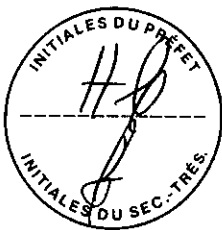
4.3 Mont-Saint-Hilaire : règlement 785

89-04-057

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 21 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;



No de résolution
ou annotation

89-04-057
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation d'infrastructures dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 785 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4.4 Ville de Chambly : règlement 89-511

89-04-058

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 mars 1989 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux et d'infrastructures dans des rues existantes situées en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement no. 89-511 de la ville de Chambly.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 5. CHOIX D'UN VERIFICATEUR POUR L'ANNEE FINAN-
CIERE 1989

89-04-059

ATTENDU QUE selon les articles 966 et suivants du Code municipal, la municipalité régionale de comté doit se doter des services de vérificateurs pour l'année financière en cours;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare très satisfait des services de la firme de vérificateurs Samson, Bélair & Assoc., actuellement au service de la M.R.C.;

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la firme de vérificateurs Samson, Bélair & Assoc. soit et est mandatée pour vérifier les états financiers se terminant au 31 décembre 1989.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. MINI-COLLOQUE REGIONAL SUR L'ENVIRONNEMENT

Le directeur général dépose un document explicitant :

- . les raisons du colloque;
- . les objectifs;
- . le mode de déroulement;
- . les intervenants impliqués;
- . le lieu et les dates cibles.

89-04-060

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE demander au directeur général de présenter, à la séance du 4 mai 1989, un document plus détaillé relativement à la réalisation d'un mini-colloque sur l'environnement.

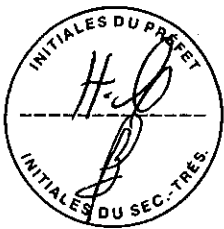
ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7. GESTION DES DECHETS

Le directeur général donne la liste des municipalités intéressées à participer à une étude de faisabilité concernant la gestion des déchets. Jusqu'à présent, onze (11) municipalités ont manifesté leur intérêt.

Les membres du Conseil demandent au directeur général de présenter des recommandations précises pour la prochaine séance.

De plus, une visite de l'usine de recyclage dans la région de Matawini pourrait être organisée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 8. LIGNE D'URGENCE 9-1-1

Les membres du Conseil demandent au directeur général de communiquer avec monsieur Michel Geoffrion, de Bell Canada, afin de voir si d'autres découpages de territoires seraient possibles pour l'établissement de la ligne d'urgence 9-1-1.

POINT 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

89-04-061

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #81, de chèque #3335 à chèque #3363 et chèque #S1859 à chèque #S1893 pour un montant total de 47 867,72 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. CORRESPONDANCE

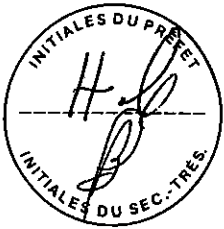
- 89-168 13-02-89 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, sec.-trés., ST-MARC-SUR-RICHELIEU, acceptant de participer à un comité d'étude concernant la gestion des déchets.
- 89-169 16-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr., POUPART & POUPART, transmettant copie de la mise en demeure adressée à monsieur André Benoît de la Paroisse Saint-Charles.
- 89-170 17-02-89 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, sec.-trés., M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 89-23 appuyant la nôtre concernant le remplacement du maire en cas d'absence.
- 89-171 20-02-89 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adj. adm., VILLE DE BELOEIL, transmettant la résolution numéro 89-02-54 concernant l'accord de principe à la réalisation des études sur la gestion des déchets.
- 89-172 20-02-89 Lettre de MONSIEUR SERGE NADEAU, sec.-trés., M.R.C. DE L'AMIANTE, concernant les coûts de production des rôles d'évaluation.
- 89-173 20-02-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant un chèque au montant de 24 336,00 \$, et ce, dans le cadre du programme d'aide financière au fonctionnement des M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-174 20-02-89 Lettre de MONSIEUR ROGER SOULIERES, COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MONTEREGIE, nous invitant à la troisième rencontre du Comité d'orientation du colloque régional pour l'emploi de la Montérégie.
- 89-175 21-02-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, inspecteur, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, adressée à LES ENTREPRISES CHADES INC., concernant le réaménagement du cours d'eau.
- 89-176 21-02-89 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant un colloque d'une journée pour le mois d'avril 1989.
- 89-177 21-02-89 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe, SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, concernant une étude de faisabilité sur la gestion des déchets.
- 89-178 22-02-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr., POUPART & POUPART, accusant réception des cartes de la C.P.T.A.Q. des municipalités de Saint-Denis Village et Paroisse.
- 89-179 23-02-89 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant copie certifiée du règlement numéro E-346.
- 89-180 23-02-89 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, accusant réception de la cotisation de la M.R.C.V.R..
- 89-181 24-02-89 Copie conforme d'un avis de correction de MONSIEUR YVON LAVIOLETTE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à CHADES INC., concernant un site illégal d'élimination des déchets.
- 89-182 24-02-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES BESNER, surintendant, VILLE DE MONTREAL, demandant de recevoir copie du Schéma d'Aménagement.
- 89-183 24-02-89 Lettre de MADAME RITA RONDEAU, sec.-trés., M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution 89-02-1178 concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-184 27-02-89 Lettre de MADAME DIANE VIAU, présidente, L'OFFICE DU TOURISME LA VALLEE DU RICHELIEU concernant les concerts C.I.L..
- 89-185 27-02-89 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, dir. gén., U.M.Q., concernant la gestion des B.P.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-186 27-02-89 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRE, dir. gén., MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant la publication intitulée : "Analyse budgétaire des municipalités - 1988".
- 89-187 27-02-89 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., transmettant copie des documents transmis à toutes les municipalités membres de l'U.M.R.C.Q..
- 89-188 27-02-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR BERNARD MOREL, coordonnateur, VILLE DE MONT SAINT-HILAIRE, adressée à MADAME FRANCINE BOISCLAIR, concernant des travaux sur la rive et le littoral contrevenant au R.C.I..
- 89-189 28-02-89 Lettre de MONSIEUR ROBERT DESMARAIS, sec.-trés., M.R.C. DE BROME-MISSISQUOI, concernant le remplacement d'un maire du Conseil en cas d'absence.
- 89-190 28-02-89 Lettre de MADAME DANIELLE PILETTE, urb., UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL, remerciant le directeur général pour la conférence prononcée pour le bénéfice des étudiants du module d'urbanisme.
- 89-191 28-02-89 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR MICHEL DALICIEUX, SYNDICAT COOPÉRATIF D'HABITATION DE BELOEIL PRE-VERT, adressée à MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE, maire, VILLE DE BELOEIL, concernant le zonage agricole des zones H401, C402, I411 dans la ville.
- 89-192 01-03-89 Lettre de MONSIEUR CLAUDE ST-GEORGES, COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE, concernant les frais pour le rôle d'évaluation.
- 89-193 01-03-89 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, HABITATIONS PAREL INC., concernant le Programme d'aide à la restauration Canada-Québec.
- 89-194 02-03-89 Lettre de MADAME JOSEE-MARYSE SAUVAGEAU, conseillère politique, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-195 03-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES MARTIN, maire, VILLAGE ST-CHARLES, concernant le périmètre d'urbanisation de la municipalité.
- 89-196 03-03-89 Lettre de MONSIEUR DALE S. MORTIMER, vice-président, CHAMPION PLASTIC CONTAINER INC., concernant des boîtes de plastique pour la récupération.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-197 03-03-89 Lettre de MONSIEUR RICHARD THERIAULT, concernant l'ouverture officielle de la semaine de la municipalité, le 5 juin 1989.
- 89-198 03-03-89 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière intérimaire, VILLE DE CARIGNAN, transmettant copie de la résolution numéro 89-68, concernant la nouvelle proposition pour les périmètres d'urbanisation.
- 89-199 06-03-89 Lettre de MONSIEUR JEAN BERGERON, dir., VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant la résolution numéro 890221-96 concernant l'étude sur la disposition des déchets.
- 89-200 06-03-89 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 2392-89 concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-201 06-03-89 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRE, dir. gén., MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que la mise à jour numéro 9, du manuel de normalisation de la comptabilité municipale au Québec est maintenant disponible.
- 89-202 08-03-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-MARIE HARVEY, B.R.A. DE SAINT-HYACINTHE, concernant le cours d'eau Décharge du 3e Rang Devant et Décharge du 3e Rang Derrière.
- 89-203 09-03-89 Lettre de MADAME MONIQUE GAUTHIER, MOUVEMENT QUEBÉCOIS DES CHANTIERS, concernant leurs projets de printemps.
- 89-204 09-03-89 Lettre de Me JOSEE RACICOT, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements numéros 1370, 1371 et 1373 pour appui du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 89-205 09-03-89 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, président, ASSOCIATION DES CITOYENS ET AMIS DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant les préoccupations d'un groupe de citoyens à l'égard du périmètre d'urbanisation.
- 89-206 09-03-89 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, dir. gén., U.M.Q., nous convoquant à l'assemblée générale annuelle.
- 89-207 10-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement 1154-89 pour appui du Conseil de la M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

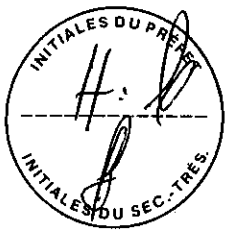
- 89-208 10-03-89 Lettre de MONSIEUR PAUL BELAND, dir. adj. à l'entretien, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, concernant l'identification de la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil sur la carte routière du Québec.
- 89-209 10-03-89 Lettre de Me ARMAND POUPART jr, POUPART & POUPART, transmettant copie d'une lettre des procureurs de Kiltelchine Inc..
- 89-210 10-03-89 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, sec.-trés., ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro R-48-89 concernant le système d'urgence 9-1-1.
- 89-211 13-03-89 Lettre de MONSIEUR MARCEL DULUDE, président du congrès 89, U.M.Q., nous invitant à visiter le premier Salon de la municipalité au Québec le 6, 7 et 8 avril 1989.
- 89-212 13-03-89 Lettre de MADAME LISE BACON, ministre de l'Environnement, concernant le mois de mai, le mois de l'environnement.
- 89-213 14-03-89 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, sec.-trés., ST-DENIS PAROISSE, transmettant la résolution numéro 89-29 concernant le service 9-1-1.
- 89-214 14-03-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., concernant des représentations sur le projet de Loi 100 modifiant la loi sur la protection du territoire agricole.
- 89-215 14-03-89 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, sec.-trés., ST-CHARLES PAROISSE, transmettant la résolution numéro 14.02/89 concernant la participation au service d'urgence 9-1-1.
- 89-216 14-03-89 Lettre de MONSIEUR FLORENT GAGNE, sous-ministre, M.A.M., accusant réception du règlement 8-9 modifiant le R.C.I. de la M.R.C.V.R..
- 89-217 15-03-89 Lettre de MADAME LOUISE DUMOUCHEL, interprétation fiscale accise, REVENU CANADA, concernant l'impression du Schéma d'Aménagement, qui est exempt de la taxe fédérale.
- 89-218 15-03-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL SAUCIER, U.P.A. ST-HYACINTHE, transmettant un document résumant la position du comité local de l'U.P.A. concernant la révision de la zone agricole.
- 89-219 15-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES DELORME, dir. gén., MULTICOM CAP INC., offrant leur service en communications en situation d'urgence.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-220 15-03-89 Lettre de MADAME ODETTE RENAUD, assistante greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 89-571, et ce, pour appui du Conseil.
- 89-221 16-03-89 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant la résolution 890110-4 concernant la nomination de la greffière.
- 89-222 16-03-89 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERIN, ing., M.A.P.A.Q., concernant l'amendement aux règlements 860-7, 133 et 126 régissant le cours d'eau Joliette.
- 89-223 16-03-89 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant les modifications à leur règlement Z-89 sur le zonage.
- 89-224 17-03-89 Lettre de MADAME MARIE-JOSEE PERRAS, SOCIETE POUR LE PROGRES DE LA MONTEREGIE, concernant une demande d'acquisition du Schéma d'Aménagement.
- 89-225 20-03-89 Lettre de MADAME LOUISE CANAC-MARQUIS, conseillère juridique, U.M.R.C.Q., appuyant la résolution numéro 89-01-20 concernant le remplacement du maire à une séance du Conseil de la M.R.C. en son absence.
- 89-226 20-03-89 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre envoi d'une copie du Schéma d'Aménagement.
- 89-227 20-03-89 Lettre de MADAME JOSEE RACICOT, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant leurs règlements numéros 1378 et 1379, et ce, pour appui du Conseil de la M.R.C..
- 89-228 20-03-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., concernant la Branche 24 de la rivière Amyot en la Paroisse St-Denis.
- 89-229 20-03-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., concernant la Branche 13 de la rivière Amyot en la Paroisse St-Denis.
- 89-230 20-03-89 Lettre de MONSIEUR MICHEL PAGE, ministre, M.A.P.A.Q., concernant la Branche 20 de la rivière Amyot en la Paroisse St-Denis.
- 89-231 20-03-89 Lettre de MONSIEUR CLAUDE LAVIGUEUR, dir. des services techniques, SAINT-BASILE-LE-GRAND, concernant en avis d'infraction pour une enseigne mobile sur la route 116.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-232 20-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES GIRARDIN, président, CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT MONTREAL/ST-HUBERT, concernant le mandat de promouvoir l'aéroport de St-Hubert.
- 89-233 20-03-89 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, président, REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BASSIN DE CHAMBLY, nous invitant à une conférence de presse concernant un programme majeur de développement global du bassin de Chambly.
- 89-234 20-03-89 Lettre de MONSIEUR RICHARD GRISE, député, accusant réception d'une copie du Schéma d'Aménagement de la M.R.C.V.R..
- 89-235 21-03-89 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-ST-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 785, et ce, pour appui du Conseil de la M.R.C.V.R..
- 89-236 21-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES GAUDETTE, vice-président, GROUPE INTERSAN LTEE, nous invitant à une première rencontre sur la récupération et le recyclage.
- 89-237 22-03-89 Lettre de MONSIEUR PAUL BELAND, ing., MINISTERE DES TRANSPORTS, accusant réception de notre invitation mais ne peut se présenter compte tenu de plusieurs engagements.
- 89-238 22-03-89 Lettre de MONSIEUR RAYMOND L'ITALIEN, dir. gén., U.M.Q., transmettant un exemplaire du cahier de l'Assemblée générale des membres de l'union des municipalités du Québec.
- 89-239 22-03-89 Lettre de MONSIEUR CAMILLE ROUILLARD, président, U.M.Q., nous transmettant copie du mémoire présenté au Premier Ministre du Québec concernant les relations du monde municipal avec le Gouvernement.
- 89-240 23-03-89 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., concernant le Forum de l'emploi.
- 89-241 23-03-89 Lettre de MONSIEUR GERARD ROBERGE, sec.-trés., MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, transmettant la résolution 89-02-10 concernant le remplacement d'un membre du Conseil en cas d'absence.
- 89-242 23-03-89 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART, concernant des travaux de creusement en zones inondables.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 89-243 28-03-89 Lettre de MONSIEUR GUY HUOT, responsable du service de l'inspection, VILLE D'OTTERBURN PARK, concernant la remise des périmètres d'urbanisation.
- 89-244 28-03-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, accusant réception de notre Schéma d'Aménagement.
- 89-245 28-03-89 Lettre de MONSIEUR ROGER SOULIERES, coordonnateur, FORUM POUR L'EMPLOI, concernant une démarche collective pour la recherche de solution favorisant le développement de l'emploi et du marché du travail.
- 89-246 28-03-89 Lettre de MONSIEUR LAURENT CHAMPAGNE, dir. national au marketing, INFO PRO, concernant un séminaire d'une journée intitulée "Gestion de la sécurité au travail".
- 89-247 28-03-89 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception d'une copie du Schéma d'Aménagement.
- 89-248 28-03-89 Lettre de MONSIEUR JEAN-PAUL BRENN, président, BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, mercredi le 12 avril 1989 à 19 heures.
- 89-249 28-03-89 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUEBEC, accusant réception du Schéma d'Aménagement et demandant que ce dernier lui soit retourné certifié conforme.
- 89-250 28-03-89 Lettre de MONSIEUR DANIEL HAMON, ing., LALONDE GIROUARD LETENDRE & ASSOC., concernant des cours d'eau verbalisés.
- 89-251 29-03-89 Lettre de MONSIEUR JACQUES GAUDETTE, vice-président, GROUPE INTERSAN LTEE, annulant la rencontre d'information pour l'implantation d'un centre de tri régional sur la Rive-Sud.
- 89-252 30-03-89 Lettre de MONSIEUR LOUIS CHOINIERE, préfet, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, concernant une demande d'appui pour l'abolition de la taxe sur les repas et l'hôtellerie pour les organismes à but non lucratif.

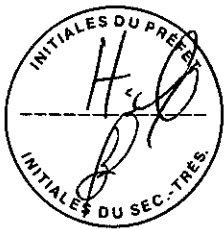
Publications du mois de mars 1989

Gazette Officielle du Québec

no. 7
18 février 1989

Gazette Officielle du Québec

no. 7
15 février 1989



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

| | |
|---|--|
| Municipalité | février 1989 |
| Muni-Express | no. 1 février 1989 |
| Gazette Officielle du Québec | index janvier - décembre 1988 |
| La Revue Municipale | vol. 67, no. 2 février 1989 |
| Gazette Officielle du Québec | no. 8 22 février 1989 |
| Déchets industriels et Déchets municipaux | 10 au 19 avril 1989 |
| Le Contact . B.C.P. de la Montérégie | |
| Info + | vol. X, no. 9 2 mars 1989 |
| Gazette Officielle du Québec | no. 9 1er mars 1989 |
| L'Informatiq | vol. 3 Hiver 1988-89 |
| Revue québécoise d'urbanisme | vol. 9, no. 2 mars 1989 |
| L'Aménagiste | vol. 3, no. 1 mars 1989 |
| L'Autre Information | mars 1989 |
| Décisions | vol. 2, no. 2 |
| Info + | vol. X, no. 10 6 mars 1989 |
| Le Conférencier | vol. 10, no. 4 mars 1989 |
| Quorum | vol. 14, no. 2 mars 1989 |
| Chantiers en mouvement | vol. 3, no. 1 printemps 89 |
| Répertoire des publications et documents audio-visuels . Ministère des Transports | édition 1989 |
| Profit\$ | vol. 8, no. 3 hiver 1989 |
| Bulletin municipal | vol. IX, no. 1 p. 1 à 32 mars 1989 |
| Muni-Express | no. 2 mars 1989 |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

| | |
|--|----------------------------------|
| La Revue de l'ATEQ | vol. 3, no. 3 mars 1989 |
| P.M.E. | vol. 5, no. 2 2 mars 1989 |
| L'Itinéraire de la Montérégie | vol. 3, no. 5 février 1989 |
| Loisir Rive-Sud | no. 53 14 mars 1989 |
| Gazette Officielle du Québec | no. 10 8 mars 1989 |
| Fêtes & Festivals | bottin 1989 |
| L'Actif | vol. 1, no. 4 mars 1989 |
| Ville de Lorraine : . 1er prix international 1988 de l'art de vivre | |
| Recherches Transport | mars 1989 |
| Info + | vol. X, no. 11 13 mars 1989 |
| Gazette Officielle du Québec | no. 11 15 mars 1989 |
| La Revue Municipale | vol. 67, no. 3 mars 1989 |
| Fiscalité Immobilière | |
| Energie Actualité | vol. 1, no. 5 février 1989 |
| Info + | vol. X, no. 12 17 mars 1989 |
| Urba | vol. 10, no. 2 avril 1989 |
| Document d'information sur la Loi 90 de 1988 concernant la fiscalité et les finances municipales | |
| L'Accès | vol. 4, no. 3 mars 1989 |
| Mini-Scribe | avril 1989 |
| U.P.A. . Rapport des activités | 1987-1988 |
| Construire | vol. 4, no. 2 mars-avril 1989 |
| Décisions | vol. 2, no. 3 |
| Les conditions du développement technologique de l'entreprise en région | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Partenaire

vol. 2, no. 2
avril 1989

La Maîtrise de l'Energie

vol. 4, no. 1
mars 1989

POINT 11. AFFAIRES PUBLIQUES

En plus de l'intervention de certains citoyens durant le point 3, à ce point, monsieur André Chagnon de l'U.P.A. s'informe pour savoir si le document sur les périmètres d'urbanisation sera disponible bientôt.

Le directeur général l'informe que le document sera disponible au début de la prochaine semaine.

POINT 12. CLOTURE DE LA SEANCE

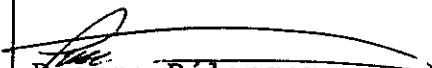
89-04-062


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE la séance soit et est clôturée, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 10 heures 05.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet